Maintien annuel des connaissances

Cette formation vise à assurer la mise à jour et le **maintien des connaissances des boutefeux** titulaires du permis de tir au sein de l'entreprise. elle tient compte notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation.

Cette formation est conforme aux dispositions réglementaires :

- Mines et Carrières (RGIE) : Décret 92/1164 du 22/10/1992 Titre Explosifs, Chapitre II, Article 4
- TP et travaux agricoles : Circulaire du 02/11/1997 Titre I Chapitre I Art 6 et Arrêté 87-231 du 23/07/1987.

Télécharger le programme :

Contacter par mail